

 **PRIMEUR**

MARS 2024 N° 2

## Recensement Agricole 2020

# Portrait des femmes exploitantes dans l'agriculture française

En France métropolitaine, 130 200 femmes sont à la tête d'une exploitation agricole en 2020 ; elles représentent 26 % de l'ensemble des exploitants. Près d'une exploitation sur cinq est dirigée uniquement par des femmes. Dans les trois quarts des cas, il s'agit de petites ou très petites exploitations. Les femmes exploitantes sont présentes dans toutes les productions, mais particulièrement dans certaines filières d'élevage (équidés, ovins-caprins) et en viticulture. Elles deviennent cheffes plus tardivement en moyenne (40 % le sont devenues après 40 ans), parfois à l'occasion du départ en retraite de leur conjoint. Les jeunes exploitantes sont davantage formées que leurs aînées. Elles sont aussi plus souvent en couple avec un homme qui travaille sur une exploitation agricole.

En 2020, 29 % des actifs agricoles (hors salariés saisonniers) en France métropolitaine sont des femmes, une part stable depuis près de 30 ans. En revanche, leur statut s'est transformé : les exploitantes (cheffes et coexploitantes) représentent près de 3 femmes sur 5, contre un peu plus d'une sur 10 il y a une trentaine d'années.

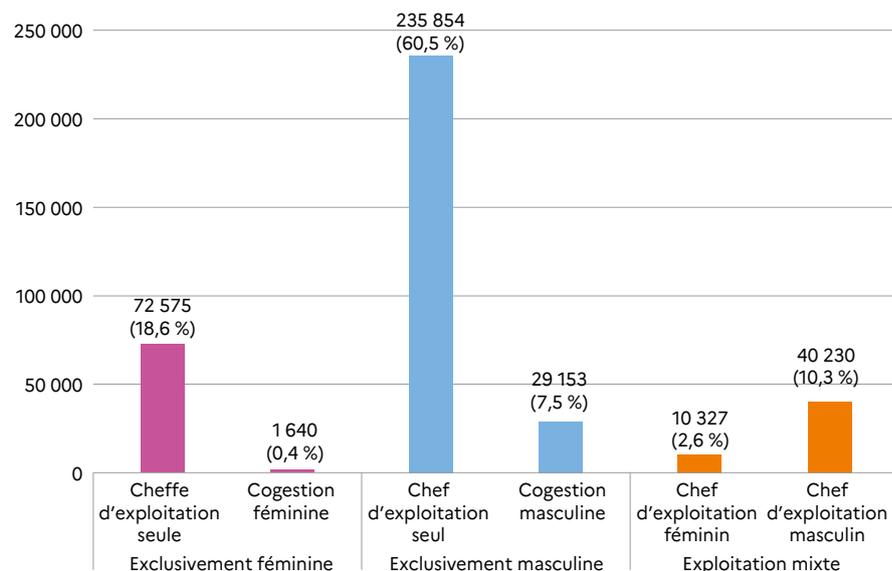
### Près d'une exploitation sur cinq est dirigée par des femmes

En 2020, les exploitations dirigées uniquement par des femmes représentent près d'une exploitation sur cinq en France métropolitaine (graphique 1), quasi exclusivement par des femmes seules cheffes d'exploitation. Les femmes exploitantes sont aussi présentes dans plus de 50 000 exploitations mixtes, dont elles sont généralement plus souvent coexploitantes que cheffes d'exploitation. Dans les trois quarts des cas, il s'agit de petites ou très petites (« micros ») exploitations, alors que les exploitants masculins se répartissent de manière équilibrée entre les différentes tailles

### Graphique 1

Près d'une exploitation sur cinq est dirigée par des femmes

Répartition du nombre d'exploitations selon le sexe du chef et des coexploitants



Note de lecture : 1 640 exploitations sont dirigées par une cheffe d'exploitation et une ou plusieurs coexploitantes.

Champ : France métropolitaine, chef(fe)s d'exploitation et coexploitant(e)s uniquement.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

d'exploitation. Les exploitations dirigées par des femmes restent très majoritairement des entreprises individuelles (70 %), même si cette

proportion a reculé depuis 2010 (- 10 points) au profit de formes sociétaires (EARL, GAEC), comme pour l'ensemble des exploitations.

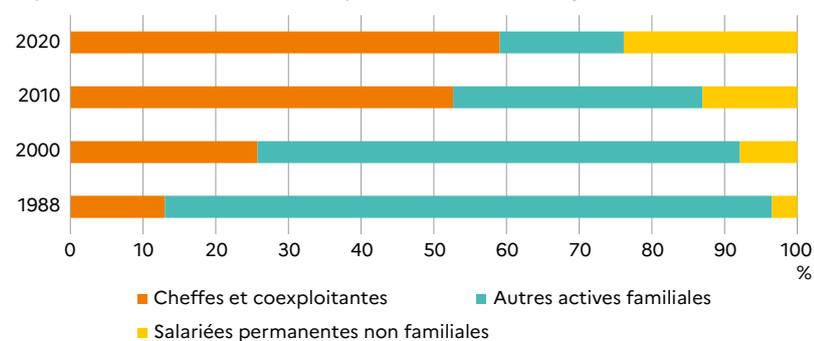
### Encadré 1 : Moins d'actives familiales, plus d'exploitantes

Le statut des femmes dans les exploitations agricoles a évolué dans les trente dernières années. Depuis la création du statut de conjoint collaborateur en 1999, permettant une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale, l'emploi agricole féminin a connu une transition vers des statuts reconnus comme celui de coexploitante ou de cheffe d'exploitation, délaissant le statut d'active familiale. Ainsi, la part d'actives familiales a drastiquement baissé, passant de 84 % en 1988 à 17 % en 2020 (graphique). Ce changement s'accompagne évidemment d'une hausse de la part de cheffes et coexploitantes, qui représentent aujourd'hui 59 % des actives permanentes, contre 13 % il y a une trentaine d'années. La part de salariées permanentes non familiales a fortement augmenté : elles n'étaient que 3 % en 1988 et représentent maintenant 24 % de la main-d'œuvre féminine. Conséquence de la mise en place du statut de conjoint collaborateur, la part d'actives familiales a très fortement diminué entre 2000 et 2010, passant de 66 % à 34 %.

#### Graphique

#### Moins d'actives familiales, plus d'exploitantes

Répartition des femmes actives permanentes dans l'agriculture française



Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs et hors main-d'œuvre saisonnière.  
Source : Agreste - Recensements agricoles

### Les femmes deviennent cheffes plus tardivement

40 % des cheffes d'exploitation le sont devenues après l'âge de 40 ans, alors que leurs homologues masculins à l'être devenus au-delà de cet âge représentent 11 % des chefs d'exploitation. Cette installation plus tardive des cheffes d'exploitation s'explique souvent par la reprise de l'exploitation de leur conjoint, généralement plus âgé, parti à la retraite [Population féminine en agriculture en 2020, MSA, mars 2022]. Elles passent alors généralement d'un statut de coexploitante ou de main-d'œuvre familiale, à un statut de cheffe d'exploitation. Près de 34 % des cheffes d'exploitation se sont installées entre 40 et 59 ans, et 6 % à 60 ans ou plus (graphique 3). Les hommes s'installent plus rarement à ces âges-là : 10 % se sont installés entre 40 et 59 ans, et 1 % à 60 ans ou plus. Ainsi, les exploitantes agricoles sont plus âgées que leurs homologues masculins, avec un âge moyen de 53,8 ans contre 50,5 ans pour les exploitants masculins. Le mouvement de vieillissement général de la population agricole touche aussi les femmes : la proportion d'exploitantes ayant 60 ans ou plus est ainsi passée de 28,1 % en 2010 à 31,2 % en 2020 [Pyramide des âges, primeur juillet 2020 n° 10].

La question du devenir des exploitations est donc une préoccupation croissante, à laquelle la

### Des exploitantes plus présentes dans certaines filières d'élevage et en viticulture

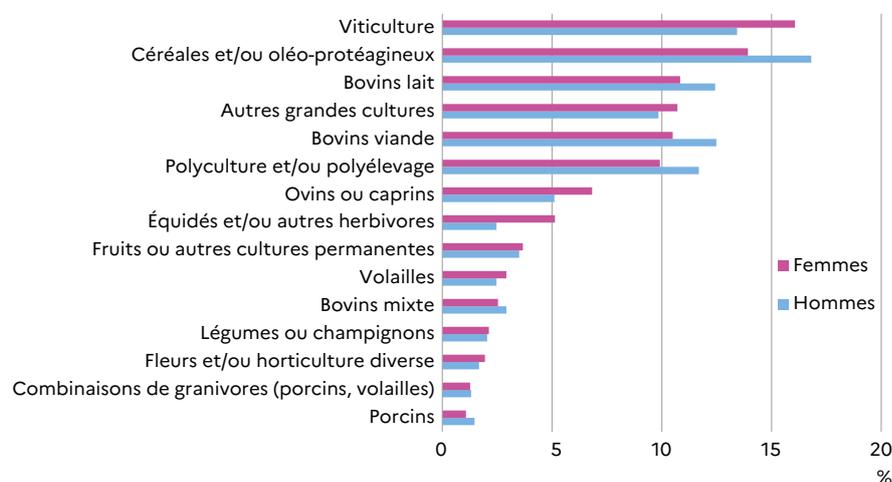
Les exploitantes sont davantage présentes dans certaines filières d'élevage (graphique 2) : 5,1 % d'entre elles dirigent des exploitations spécialisées en équidés et/ou autres herbivores (contre 2,5 % des exploitants), et elles sont 6,8 % à diriger des élevages ovins ou caprins (contre 5,1 % des hommes). Ainsi, 43 % des exploitations d'équidés et autres herbivores sont dirigées par des femmes (et 34 % des exploitations d'ovins-caprins). Elles sont également plus présentes en viticulture (16,1 % des exploitantes sont des viticultrices contre 13,4 % des hommes), ce qui en fait la première orientation, rassemblant près de 21 000 exploitantes. À l'inverse, elles sont sous-représentées

dans d'autres spécialisations, en céréales et oléo-protéagineux, bovins lait, bovins viande et en polyculture-polyélevage.

#### Graphique 2

#### Des exploitantes mieux représentées dans certaines filières d'élevage et en viticulture

Répartition des exploitants selon le sexe et la spécialisation



Note de lecture : sur 100 exploitantes, 16 exercent dans la viticulture.

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

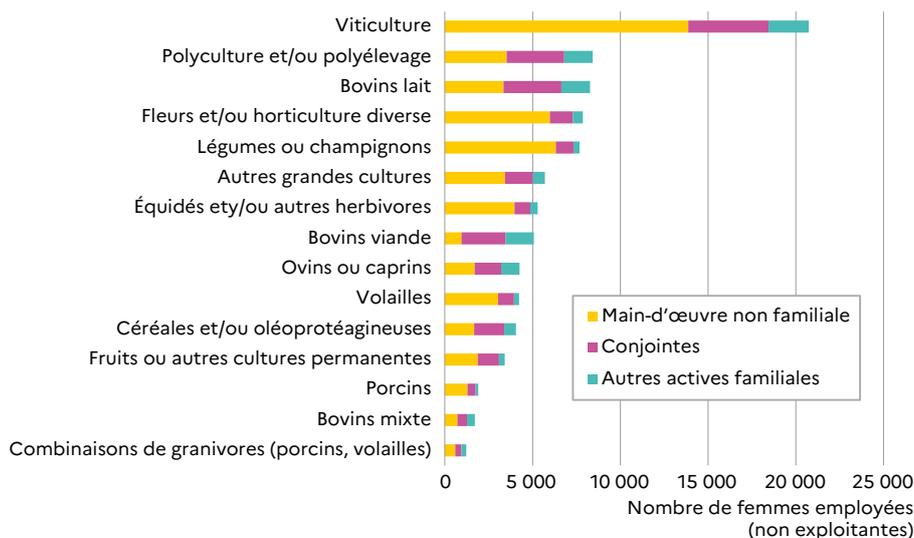
## Encadré 2 : La main-d'œuvre familiale représente moins de la moitié de la main-d'œuvre féminine permanente employée par les exploitations

En France métropolitaine en 2020, les exploitations emploient de façon permanente plus de 90 000 femmes (hors exploitantes). Cette main-d'œuvre féminine est constituée à 43 % de main-d'œuvre familiale, composée de conjointes et d'autres personnes de la famille de l'exploitant(e) (*graphique*). Il y a 20 ans, elle était encore quasi exclusivement familiale (à 90 %). L'importance de la main-d'œuvre familiale masculine a connu globalement la même dynamique, passée de 77 % de la main-d'œuvre masculine employée il y a 20 ans à 32 % désormais. Les conjointes restent importantes en polyculture-polyélevage, en bovins lait et bovins viande, où elles représentent en moyenne 42 % de la main-d'œuvre féminine employée. Dans les productions nécessitant beaucoup de travail salarié, notamment en viticulture, en maraîchage et en horticulture, les exploitations emploient davantage de main-d'œuvre non familiale.

### Graphique

La main-d'œuvre familiale représente moins de la moitié de la main-d'œuvre féminine employée par les exploitations

Composition de la main-d'œuvre féminine permanente selon la spécialisation



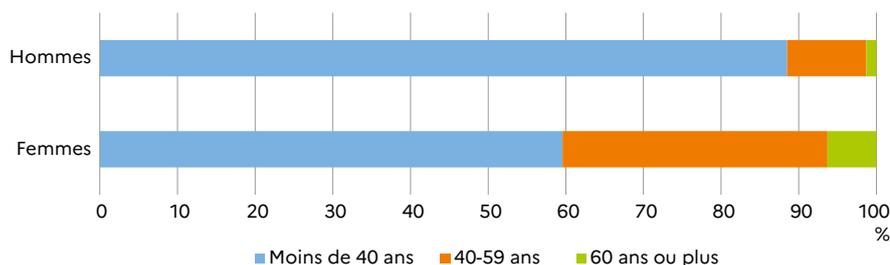
Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Graphique 3

Les femmes deviennent cheffes plus tardivement

Répartition des chef(fe)s d'exploitation selon l'âge à l'installation et le sexe



Note de lecture : 60 % des cheffes d'exploitation ont dirigé leur première exploitation avant 40 ans.

Champ : France métropolitaine, chef(fe)s d'exploitation uniquement.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

plupart des exploitantes de 60 ans ou plus ont déjà réfléchi. Pour près d'un tiers d'entre elles, le départ à la retraite n'est pas encore envisagé et l'avenir de l'exploitation n'est donc pas menacé à court terme. Pour un autre tiers, les perspectives sont plus claires : 22,9 % devraient être reprises par un membre de la famille du chef d'exploitation, et

4,7 % par un tiers non membre de la famille du chef d'exploitation ; 4,7 % devraient disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs exploitations, et 0,9 % (soit un peu plus de 400 exploitations) sont destinées à disparaître au profit d'un usage non agricole (par exemple la construction de bâtiments). Reste toutefois un

dernier tiers qui ne sait pas encore ce que va devenir l'exploitation. Ces proportions sont les mêmes pour le devenir des exploitations dirigées par un homme de 60 ans ou plus.

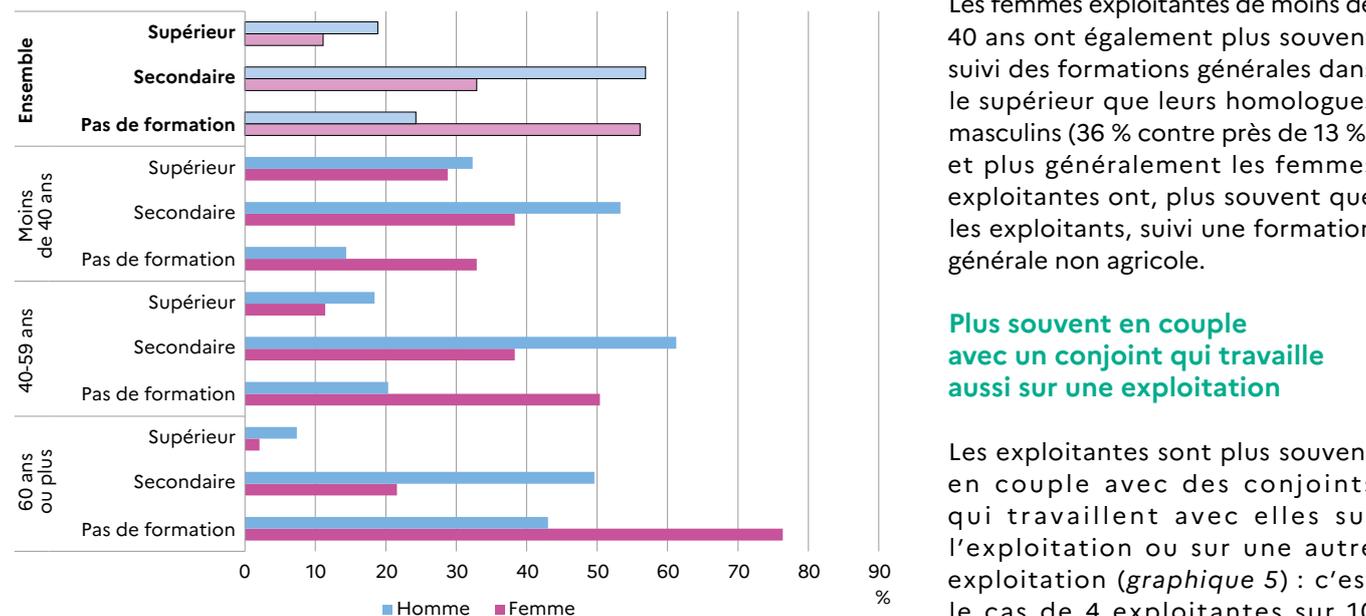
### Des jeunes générations d'exploitantes davantage formées que leurs aînées

Plus de la moitié des exploitantes n'a bénéficié d'aucune formation agricole (*graphique 4*), mais la situation est très différente selon les générations. Plus des trois quarts des exploitantes de 60 ans ou plus n'ont bénéficié d'aucune formation agricole. À l'inverse, les deux tiers des exploitantes de moins de 40 ans ont suivi une formation agricole, sachant qu'un certain niveau de formation (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) est requis pour pouvoir bénéficier des aides à l'installation. Ainsi, plus les exploitantes sont jeunes, plus leur niveau de

## Graphique 4

### Des jeunes générations d'exploitantes davantage formées que leurs aînées

Répartition des exploitant(e)s selon leur tranche d'âge et leur formation agricole



Note de lecture : en 2020, 76,4 % des exploitantes de 60 ans ou plus n'ont pas bénéficié de formation agricole. Les formations du secondaire correspondent au dernier diplôme du secondaire agricole obtenu : brevet des collèges agricole, CAPA, BEPA, BAA... Les formations du supérieur correspondent au dernier diplôme de l'enseignement supérieur agricole obtenu : BTSa, licence professionnelle agronomie...

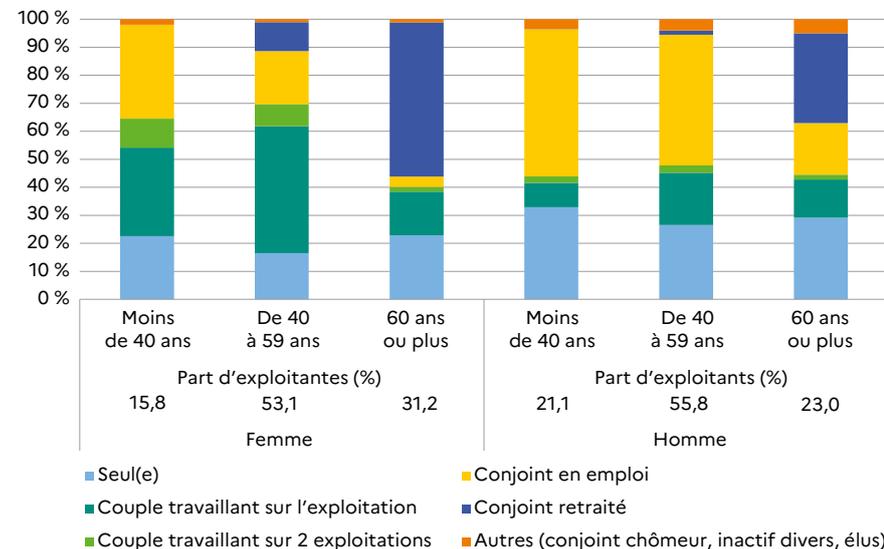
Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Graphique 5

### Plus souvent en couple avec un conjoint qui travaille aussi sur une exploitation

Répartition des exploitant(e)s selon le sexe, la tranche d'âge et la situation des ménages



Note de lecture : 22,4 % des exploitantes de moins de 40 ans vivent seules.

Champ : France métropolitaine, chef(fe)s d'exploitation et coexploitant(e)s uniquement.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

formation agricole est élevée, constat valable également pour les exploitants.

Les femmes exploitantes de moins de 40 ans ont également plus souvent suivi des formations générales dans le supérieur que leurs homologues masculins (36 % contre près de 13 %), et plus généralement les femmes exploitantes ont, plus souvent que les exploitants, suivi une formation générale non agricole.

### Plus souvent en couple avec un conjoint qui travaille aussi sur une exploitation

Les exploitantes sont plus souvent en couple avec des conjoints qui travaillent avec elles sur l'exploitation ou sur une autre exploitation (graphique 5) : c'est le cas de 4 exploitantes sur 10 (contre à peine 2 sur 10 pour les exploitants). Parmi leurs homologues masculins, à l'inverse, 41 % ont une conjointe qui a un emploi sans rapport avec l'exploitation (quand cette situation concerne seulement 16 % des exploitantes). Enfin, elles ont beaucoup plus souvent un conjoint retraité : près de 54 % des exploitantes de 60 ans et plus ont un conjoint à la retraite (contre 32 % seulement pour les exploitants de cette tranche d'âge).

Les exploitants et exploitantes agricoles sont souvent pluriactifs : environ 30 % d'entre eux ont une autre activité rémunérée sans lien avec l'exploitation, autant les hommes que les femmes. Dans ces cas-là, plus de 8 fois sur 10, elles travaillent comme employée, profession intermédiaire (infirmière, technicienne...), cadre, etc. ; les hommes également, mais il leur arrive plus souvent de travailler sur d'autres exploitations.

## Axel Durieux

SSP – Mission Diffusion des Données

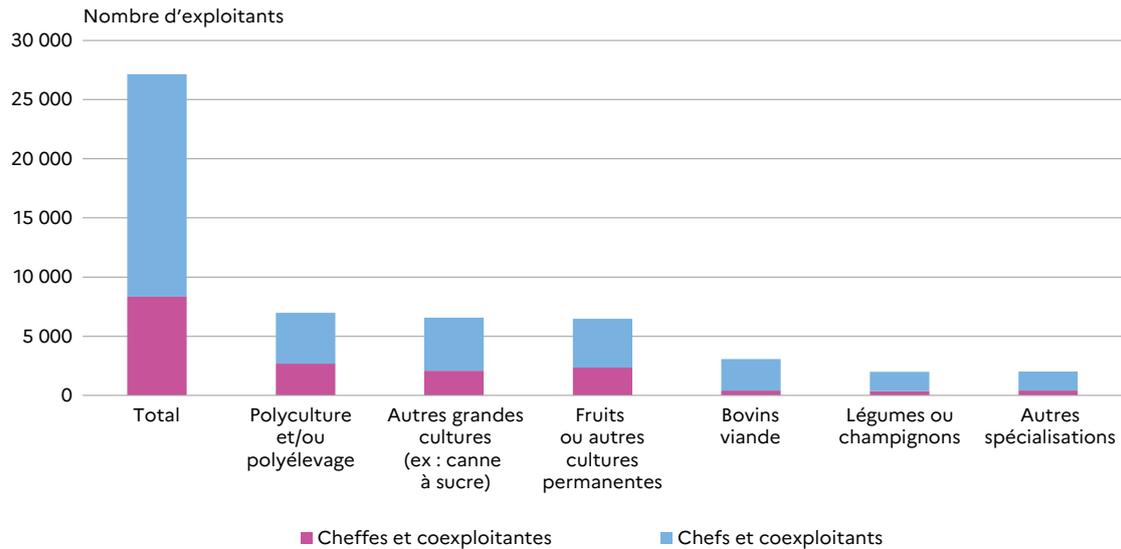
### Encadré 3 : les femmes représentent 1 exploitant sur 3 dans les DOM

Les Départements d’Outre-Mer comptent près de 8 400 cheffes et coexploitantes, soit 1 exploitant sur 3, principalement réparties dans 3 spécialisations, la polyculture et/ou le polyélevage, les autres grandes cultures (ex : canne à sucre), les fruits et autres cultures permanentes. La Guyane et Mayotte sont les deux départements d’outre-mer qui présentent la plus forte proportion de femmes exploitantes, avec respectivement 52,2 % en Guyane et 47,7 % à Mayotte. Les cheffes d’exploitations des DOM s’installent plus tôt que les exploitantes de France métropolitaine, à l’âge de 29,3 ans en moyenne contre 35,7 ans en métropole ; elles sont aussi globalement un peu plus jeunes (51,4 ans contre 53,8 ans en métropole).

#### Graphique

#### Les femmes représentent 1 exploitant sur 3 dans les DOM

Répartition des exploitants selon le sexe et la spécialisation



Champ : Départements d’Outre-mer, exploitant(e)s uniquement.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du Recensement agricole 2020 et les concepts de la statistique agricole.

L'**orientation technico-économique (ou spécialisation)** des exploitations est calculée à l'aide de la production brute standard (PBS). Cette dernière, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Au sein de l'emploi agricole, on distingue les personnes qui travaillent de façon permanente sur l'exploitation (présentes plus de 8 mois), et celles qui sont des employés saisonniers ou occasionnels (présentes moins de 8 mois). Dans l'étude, on ne retient que les **actifs permanents** travaillant dans l'exploitation.

Une exploitation agricole est soit une entreprise individuelle, soit une entreprise sous forme sociétaire (les plus fréquentes étant les EARL et GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. En France métropolitaine, 79 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, 16 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

Le terme **active familiale** (ou main-d'œuvre familiale) désigne les personnes ayant un lien familial avec le chef d'exploitation ou un coexploitant travaillant au moins 8 mois sur l'exploitation.

L'âge décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (= 2020 – année de naissance).

L'année d'installation correspond à l'année de première installation comme chef d'exploitation et n'est connue que pour ce dernier. Elle peut avoir lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020. L'âge à l'installation correspond à l'âge atteint au moment de la première exploitation (= année d'installation – année de naissance).

## Pour en savoir plus

- Graph'Agri 2023 : page 47
- Site de la MSA : <https://statistiques.msa.fr/>
- « Recensement agricole 2020 - Âge des exploitants et devenir des exploitations : les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior » – Agreste Primeur n° 10, juillet 2022
- « Recensement agricole 2020 – Portrait des femmes dans l'agriculture bretonne » – DRAAF Bretagne Études n° 1, mai 2023
- « Les femmes dans le monde agricole » – Analyse CEP n° 38, mars 2012